

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire d'une agence immobilière

Par **CARMEN**, le **07/01/2010** à **16:53**

Bonjour,rrnrnNous avons une agence immobilière qui gérait pour nous la location d'un appartement, celle ci a fait faillite et est en liquidation judiciaire.rrnrn Le mandataire qui s'occupe de la liquidation nous a fait part d'un passif qui serait à notre charge.rrnrn Nous souhaitons savoir si il y a un délai pour réclamé ce passif qui remonte sur plusieurs années de mauvaise gestion. la loi prévoit elle une date dans le temps pour réclamer ces sommes ?rrnrnMerci de bien vouloir me répondre.